



FORMATION COMME ASSISTANT(E) DENTAIRE EN MEDECINE VETERINAIRE (ADMV)

Cours 2023

1. FORMATION

La formation pour devenir assistant(e) dentaire en médecine vétérinaire (ADMV) se base sur le règlement de formation continue AMV (WTPA), organisée par le comité du conseil de formation WTPA composé de: l'association suisse des vétérinaires employeurs SVAT, l'association Suisse de médecine des petits animaux ASMPA, l'association suisse des assistants en médecine vétérinaire VSTPA / ASAMV, la société des vétérinaires suisses SVS. Elle est gérée, planifiée, organisée et réalisée par des membres actifs de la SSVD (Société suisse de dentisterie vétérinaire) .

La formation va se concentrer sur le développement des connaissances théoriques et mettra l'accent sur les compétences pratiques. En plus de la méthode conventionnelle d'enseignement en présentiel, nous favoriserons également l'auto-apprentissage. Le support de cours sera distribué avant chaque module par email et il est attendu de chaque participant(e) une prise de connaissance de la matière étudiée. C'est à cette condition que les participant(e)s pourront profiter au mieux de l'enseignement. En tant qu'employeur, nous vous demandons de donner à votre collaborateur/trice l'opportunité de s'exercer entre les modules et de l'accompagner dans le traitement des rapports de cas et des journaux de cas afin qu'il/elle puisse bénéficier de manière optimale de la formation. Nous sommes convaincus que ce qui a été appris se répercutera ensuite dans votre pratique quotidienne et sensibilisera vos clients à la santé dentaire de nos animaux de compagnie. Nous tenons à vous remercier pour la confiance que vous nous accordez et nous réjouissons déjà de ce premier cours.

Les objectifs d'apprentissage comprennent:

Anatomie: Anatomie buccale, de la mâchoire et des dents, structure de la dentition, développement dentaire et changement de dents

Maladies dentaires: Malocclusion, maladies des dents, maladies du parodonte

Nettoyage des dents (étape préliminaire de l'examen): Nettoyage, curettage supragingival et sous-gingival, polissage

Examen: Examen complet de la dentition avec identification des dents (dentition déciduale, changement de dents, dentition permanente)

Radiographie dentaire: Connaissance des différents systèmes de radiographie dentaire, la différence entre la technologie intra- et extra-orale, la production correcte d'images radiographiques dentaires avec les techniques de la parallèle et de la bissectrice, évaluation de la qualité des radios, introduction à la l'interprétation radiographique (le diagnostic reste sous la responsabilité du vétérinaire) (Une pratique régulière de radiographie intra-orale est essentielle entre les modules)

Stades de la maladie parodontale: Classification de la maladie parodontale en quatre niveaux selon AVDS (www.avds.org)



Instrumentation: Connaissance du matériel et des instruments courants, ainsi que de leur entretien et de leur utilisation

La sécurité au travail: Protection du personnel soignant et du patient contre les risques d'accident

Anesthésie: Connaissance de base et spécifique de l'anesthésie et de l'analgésie en dentisterie vétérinaire, nécessité d'intubation, de perfusion, de régulation thermique. Monitoring et surveillance

Soins à domicile / rappel: Connaissance des possibilités et de l'efficacité des soins dentaires à domicile

Dentisterie avancée: Connaissance des techniques de pointe en dentisterie (diagnostic, matériau, technologie)

2. CONDITIONS D'ADMISSION À LA FORMATION

a) Dipl. AMV avec un diplôme fédéral ou un autre diplôme reconnu en Suisse en tant que AMV.

b) Les personnes qui ne sont pas qualifiées AMV ou équivalent doivent avoir travaillé dans le domaine vétérinaire depuis au moins trois ans.

3. DATES DES COURS (8 samedis)

Module 1 : 9 septembre 2023

Module 2 : 21 octobre 2023

Module 3 : 25 novembre 2023

Module 4 : 13 janvier 2024

Module 5 : 17 février 2024

Module 6 : 23 mars 2024

Module 7 : 27 avril 2024

Module 8 : 25 mai 2024

Examens : 22 juin 2024

4. EXAMEN ET DIPLÔME

La participation aux quatre modules est une condition préalable à l'admission à l'examen. Par ailleurs chaque candidat(e) doit fournir 6 rapports de cas détaillés et une liste de tous les cas dentaires vu et traités durant la période de formation. L'examen comprend une partie pratique et une partie théorique

5. LIEU DU COURS

Les cours et les examens ont lieu dans les locaux de Medivet SA à Lausanne.



6. COÛTS

Les frais de cours pour les quatre modules s'élèvent à Sfr 5000.-

Cela comprend:

La formation modulaire

La supervision des candidat(e)s pendant toute la durée de la formation

Les supports de cours

Le matériel de cours

Les pauses diner et café.

Les frais d'examen ne sont pas inclus dans le prix

Frais d'examen pour membres VSTPA / ASAMV: Fr. 400.-

Frais d'examen sans adhésion VSTPA / ASAMV: Fr. 520.-

7. INSCRIPTION

Inscrivez-vous ici

<https://ssvd.ch/fr/inscription-formation-comme-admv/>